



séminaire & AG GROUPE ROMAND

Jeudi
21 mars 2019

La reconnaissance des
EXPERTS «entre FORMATION
ET CERTIFICATION»

HÔTEL DE LA PAIX
Lausanne

Jeudi
21 mars
2019

La reconnaissance DES EXPERTS

08.00

- Café, croissants

08.30

Assemblée générale du Groupe Romand (réservé aux membres)

09.30

- Accueil des participants au séminaire

09.45

Séminaire

Accueil de **M. Olivier Chenevert**

Président du GR CSEA

10.00

Olivier Klunge Fonds de placement

Attentes et exigences des qualités d'un expert :
point de vue d'un représentant de fonds de
placement immobiliers

10.30

Mme Mathilde de la Pomélie Réviseur

Attentes et exigences des qualités d'un expert :
point de vue d'un réviseur.

11.00

Me Valentin Aebischer Avocat

Attentes et exigences des qualités d'un expert :
point de vue d'un juriste.

Olivier Chenevert
Architecte,
président GR CSEA

Olivier Klunge
Avocat, membre
du comité COPTIS

Mathilde de la Pomélie
Senior manager
PWC

Valentin Aebischer
Avocat spécialiste FSA
droit de la construction
et de l'immobilier

11.45 - 13.45

- Repas

«entre Formation ET CERTIFICATION»

14.00

Mme Gilberte Schär Brevets

Formation des experts : la voie du brevet fédéral.

14.30

Prof. Philippe Thalmann

Formation des experts : la voie du MAS.

15.00

M. Yves Cachemaille CEI

Les associations d'experts : une nécessité ?

15.30

M. Franco Vögeli CSEA

Les associations d'experts : une nécessité ?

16.15

Table ronde

16.45

- Apéritif et réseautage

Gilberte Schär
Vice-présidente
de la commission suisse
des examens de
l'économie immobilière

Philippe Thalmann
Docteur, professeur
LEURE - EPFL

Yves Cachemaille
Président de la CEI

Franco Vögeli
Architecte,
Président CSEA

FORMATION OU CERTIFICATION POUR JUGER DE LA QUALITÉ D'UN EXPERT ET DE SON EXPERTISE?

La formation continue est-elle indispensable à l'acquisition des connaissances ? Que vaut réellement l'expérience et comment peut-on la quantifier ou la qualifier ? Les associations professionnelles sont-elles une marque ? La certification est-elle une réelle assurance et qui peut la délivrer ? Qu'est-ce que le code de conduite éthique d'un expert et qui le définit ? Comment répondre aux exigences de plus en plus accrues des auditeurs et du monde économique où la forme prime sur le fonds ?...

Les différents intervenants vont tenter de répondre à toutes ces questions à travers le prisme de leur domaine de compétence respectif par une présentation individuelle.

Ces points de vue seront débattus autour d'une table ronde afin de finaliser cette journée riche et surtout cruciale pour l'exercice de nos mandats dans un environnement sain, éthique et durable.

INFOS

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin-Constant 5
1003 Lausanne

Tarifs
(repas
compris)

Membres CSEA et CEI : Fr. 400.-
Non membres : Fr. 450.-
Attention : nombre limité de places !
Inscriptions prises en compte à réception du paiement
CCP 10-236742-5 / IBAN : CH12 0900 0000 1023 6742 5

Inscriptions
par e-mail
ou fax

Collège Suisse des Experts Architectes - Comité romand
pa Studio d'architecture - Jean-Daniel Paschoud
Avenue de Lavaux 26, CP 152
1009 Pully

Tél. 021 721 51 77
Fax 021 721 71 75
architectes@paschoud.ch